LE LAVAGE DES LAINES

Journal de Roubaix

A. VANESTE
90, rue Faidherbe, LILLE
Choix le plus complet de GARNITURES DE FOURRURES
JOYAUX pour CADEAUX DE MARIAGES

Cinquante-septième année. — N° 172. ADMINISTRATION: 71, Grande-Rue, à Roubaix JEUDI 20 JUIN 1912.

ABONNEMENTS & ANNONCES
À ROUBAIX ..... Aux bureaux du Journal, Grande-Rue, 71.
À TOURCOING ..... Aux bureaux du Journal, rue Carnot, 33.
À WOUSCRON ..... Chez M. Henri Lerouge, rue de la Station.
À TOURNAI ..... Chez M. Verdière, rue Saint-Jacques, 7.
À PARIS ..... Dans les agences de publicité.
En vente à Paris dans les Bibliothèques des Gares et principaux Kiosques

LE NUMÉRO 5 Centimes

ÉDITION DU MATIN
TOUS LES JOURS SIX ou HUIT pages
BUREAUX & RÉDACTION
ROUBAIX, 71, Grande-Rue, Téléph. 554 et 1070
TOURCOING, 33, rue Carnot, Téléphone 1240
TOUS LES JOURS SIX ou HUIT pages

LE NUMÉRO 5 Centimes

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes ..... Trois mois .. 3 francs; Six mois .... 6 —; Un an ..... 12 —
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
AGENCE PARTICULIÈRE A PARIS, 26, RUE FEYDEAU

Les Arrondissementiers contre le Ministère : Vote d'un ordre du jour de confiance

LE CRIME DE WATTRELOS : EMOUVANTE CONFRONTATION. — DEUX OFFICIERS AVIATEURS TUÉS A DOUAI

Qui est responsable ?

Il s'est produit avant-hier, à l'audience de la huitième Chambre correctionnelle, une révélation que l'on peut qualifier de stupéfiante. Le tribunal jugeait un individu, débitant de vins à Pantin, poursuivi pour infraction à la loi sur les débits de boissons. L'affaire était des plus banales et ne semblait porter à la chose publique qu'une atteinte légère. Mais voici qui est plus grave et qui donne à réfléchir. Le dossier du prévenu montrait qu'il avait été condamné déjà neuf fois pour vol et abus de confiance. Le dossier disait mieux encore : ce marchand de vins a été condamné trois fois à la relégation, le 14 avril 1910 par la Cour de Montpellier, le 17 mai et le 11 juin de la même année par les tribunaux d'Aurillac et de la Seine. On a bien lu : c'est par trois fois que la justice a prononcé contre ce récidiviste la peine de la relégation ; et, cependant, où donc est-il aujourd'hui ? A Cayenne ? Non, à Pantin, commerçant patenté et débitant de boissons. En découvrant ce passé qui rend le présent plus qu'étrange, le président de la huitième Chambre n'a pu retenir un mouvement de surprise et il a demandé à ce relégué comment il était à Pantin plutôt qu'à la Guyanne. Sur quoi, d'après la « Gazette des Tribunaux », à laquelle nous empruntons ce récit, le prévenu a répondu : « J'avais promis au gouvernement d'être sage, ce qui m'a fait obtenir des remises de peine. »

Ne donnons pas à ce mot « gouvernement » le sens constitutionnel. On ne voit pas très bien le Conseil des ministres, ni un ministre tout seul, prenant acte des serments de sagesse que lui apportait le récidiviste de Pantin. Mais il reste que, condamné trois fois de suite à la relégation, cet individu aurait dû subir sa peine, qu'il ne l'a certainement pas subie, et que quelqu'un, investi de l'autorité nécessaire, a assumé la responsabilité de cette mesure gracieuse.

Il serait indispensable de savoir qui est ce « quelqu'un ». Nous ne disons pas, d'avance, qu'il ait eu tort : il peut, au contraire, avoir trouvé d'excellentes raisons. Pour l'instant, et d'après l'audience de samedi, ces raisons n'apparaissent pas. Les faits qui se sont révélés parlent le langage le plus simple, le plus brutal, et, disons-le aussi, le plus affligeant. C'est une dérision que de voir qu'une loi d'intérêt général et de salubrité publique, comme celle de la relégation, est appliquée trois fois de suite par les tribunaux, et que, cependant, il suffit de la volonté souveraine de l'administration pénitentiaire pour que cette triple sentence soit non avenue, pour que la loi elle-même soit comme inexistante.

On a dénoncé très justement la crise de la répression, et on s'en est pris, un peu trop à la légère, aux lois pénales de la République. Nous avons dit combien cette accusation semblait aventureuse, et que la faute était le plus souvent à ceux qui appliquent ces lois, tribunaux, administration. Ici, les tribunaux n'encourent aucun reproche : ils ont fait leur devoir. Mais c'est l'administration, qui, jusqu'à épreuve contraire, a manqué gravement au sien. A quoi sert-il de faire des lois, à quoi sert-il d'avoir des magistrats pour prononcer des peines, s'il dépend de la fantaisie des bureaux et de la sollicitation d'un homme politique, que les peines s'évanouissent à peine prononcées ?

Tout le monde est d'accord pour reconnaître qu'entre toutes les lois pénales qui intéressent le plus notre sécurité, qui peuvent le plus pour l'assainissement de notre pays, la loi de la relégation est au premier rang. Mais déjà, il avait été dit qu'elle n'était pas exécutée. Déjà, il était arrivé qu'un tribunal vît comparaître devant lui un individu qui aurait dû être hors de la métropole. Voici un fait précis que le hasard d'une légère infraction a révélé. On est en droit de demander aux services pénitentiaires et aux autorités compétentes des explications, faute desquelles chacun pourra dire, sans se tromper tout à fait, que la répression, en France, n'est qu'une comédie.

BULLETIN

19 juin.

A la Chambre, une motion de M. Breton demandant que le gouvernement ne fasse pas la réforme électorale sans la majorité républicaine, a été repoussée par 346 voix contre 197. Un ordre du jour de confiance a ensuite été voté par 345 voix contre 179.

Deux aéroplanes, montés par le capitaine Dubois et le lieutenant Peignian, sont entrés en collision, à Douai. Les deux officiers ont été tués.

La grève des inscrits maritimes se généralise. Le mouvement a gagné Marseille, Dunkerque, Saint-Nazaire et Bordeaux.

La commission du Sénat de l'impôt sur le revenu s'est entretenu de la situation que cet impôt créerait aux valeurs étrangères.

L'aviateur Hucks s'est rendu de France en Angleterre avec un passager.

L'ouvrier de ferme, Yvo Huys, arrêté pour le crime de Wattrelos, a été interrogé, à Lille, par M. Houcix, juge d'instruction. Yvo Huys continue à nier.

INFORMATIONS

Obsèques de M. Anatole Leroy-Beaulieu

Paris, 19 juin. — Les obsèques de M. Anatole Leroy-Beaulieu, membre de l'Institut, directeur de l'Ecole libre des Sciences morales et politiques, ont été célébrées à Saint Thomas d'Aquin.

La chaleur

Paris, 19 juin. — Ce matin à onze heures, le thermomètre marquait plus de 27 degrés au-dessus de zéro.

La Ligue contre la Mortalité infantile

Paris, 19 juin. — L'assemblée générale de la Ligue contre la Mortalité infantile a eu lieu aujourd'hui à la Mairie du 6e arrondissement, sous la présidence de M. Guist'hau, ministre de l'Instruction publique.

Une ville va manquer de pain

Tarbes, 19 juin. — Les minotiers ayant informé les boulangers de Tarbes qu'ils se trouvaient dépourvus de blé, le président du Syndicat a avisé la Mairie que les boulangers n'avaient une provision de farine que pour huit jours seulement.

L'adjoint a immédiatement prévenu le maire de Tarbes actuellement à Paris.

Les jeux olympiques de Stockholm
3.698 athlètes engagés

Stockholm, 19 juin. — 3.698 concurrents originaires de vingt-sept Etats se sont fait inscrire pour les jeux olympiques. Il y a entre autres douze équipes de football et soixante-quatre de rameurs.

Une faillite importante

Rio-de-Janeiro, 19 juin. — On annonce officiellement la faillite de la Compagnie exportatrice des cafés de Santos. Elle causerait, dit-on, des pertes importantes, surtout sur les marchés étrangers.

CHOSES & AUTRES

— Une armée noire ? Et pourquoi pas ? Les noirs se battent admirablement...

— Surtout à l'arme blanche.

***

— Qu'est donc devenu Un Tel ? Ferait-il un voyage d'agrément ?

— Oh ! pas du tout. Il fait un voyage de noces.

***

Inégalité flagrante

— Pour répondre à la police qui, elle, possède des chiens, les bandits ont des brownings...

— Qui, eux, n'ont pas de chien...

***

Les invités.

— Ne trouves-tu pas que Lucie est de plus en plus affreuse à regarder ? Je la voyais tout à l'heure se promener dans un joli parc. Elle enlaidit le paysage !

— Tant qu'il est vrai que, quoi qu'on fasse, on n'arrivera jamais à protéger complètement la beauté des sites...

Le désouvrement ajoute à toutes les douleurs comme à tous les vices.

Mme DE REMUSAT.

LA FRANCE AU MAROC

UNE DEUXIÈME COLONNE MOBILE

Fez, 19 juin. — Ainsi que le général Lyautey l'avait annoncé dans l'exposé de son programme au gouvernement, le général Dalbiez a commencé, le 17, au sud de Méquinez, une action analogue à celle du général Gouraud. Sa colonne mobile comprend quatre bataillons, deux escadrons et trois batteries d'artillerie. Elle se dirige d'abord vers El-Hadjed, pour battre ensuite la lisière des Beni-M'Tir et des Gueroua.

LE CAMP DE LA COLONNE GOURAUD ATTAQUÉ

Fez, 18 juin (*via* Casablanca). — Le camp de la colonne Gouraud, dans la vallée de l'Inaouen, a été attaqué hier par de nombreux cavaliers et fantassins ennemis. L'artillerie a dispersé les assaillants, et la cavalerie et l'infanterie les ont poursuivis en leur infligeant des pertes sérieuses. De notre côté, nous avons huit tués et une douzaine de blessés.

LES TRIBUS AUTOUR DE FEZ

Fez, 18 juin (*via* Casablanca). — Un détachement de six compagnies commandé par le colonel Mazilier, parti du camp Gouraud hier, est arrivé à Fez aujourd'hui. Il a été harcelé hier matin sur une longue distance, par des cavaliers ennemis. La colonne a emporté 13 blessés, la plupart légèrement.

AU CAMP DE MAAZIZ

Casablanca, 19 juin. — Le poste de Maazis a surpris, le 17, des Zemmours dissidents, près de leur camp, et leur a fait un prisonnier. Les dissidents ont eu 2 tués.

SUR LA MOULOUYA

Oudjda, 19 juin. — On apprend de Moulouya qu'un convoi de ravitaillement venant de Beni-Tafit, a été attaqué le 13 près de Tazougert par un djich de 60 à 80 hommes. L'engagement a été assez vif. Nous avons eu 5 tirailleurs et 3 mokazenis blessés.

Les Négociations France-Espagnoles
LES PRÉTENTIONS DE L'ESPAGNE

Madrid, 19 juin. — La conférence des délégués de la commission technique s'est occupée hier de la question du transit des marchandises à travers le Maroc. L'accord n'a pu se faire et l'impression générale est que les négociations se poursuivent très péniblement.

Aujourd'hui à cinq heures, au ministère d'Etat, le ministre des affaires étrangères aura une entrevue avec M. Geoffray.

Les prétentions espagnoles dépassent toute limite. On voudrait maintenant à Madrid voir Tanger, port international, placé sous la dépendance du khalifa de la zone espagnole et le produit des douanes touché par ce khalifa; on demande de plus à réduire au minimum, au bénéfice de la zone espagnole, le territoire neutralisé autour de Tanger. Et qu'il s'agisse d'Ifni, du chemin de fer, des franciscains, des douanes, partout l'Espagne demande davantage. L'optimisme des derniers jours sur la marche rapide des négociations, a en conséquence, complètement disparu.

LES QUOTIDIENNES

Majorité et Majorité

Le contre-projet de M. Augagneur était dirigé aussi bien contre le ministère que contre la représentation proportionnelle. Il y a donc eu deux vainqueurs, mardi, à la Chambre : M. Poincaré et la réforme électorale.

La lutte fut chaude, passionnante; la victoire paraît décisive.

La question du quotient est maintenant hors de cause et c'est le principal. Les dernières cartouches que brûlèrent encore les arrondissementiers pour essayer d'amender la loi selon leurs conceptions, même si elles atteignent le but, ne pourront pas entamer le principe qui ne peut plus être en discussion.

346 députés ont affirmé à la fois leur désir de faire triompher la R. P. et leur confiance dans le gouvernement. 197 irréductibles se sont, au contraire, cramponnés au système majoritaire et ont manifesté, par un vote hostile, leur mauvaise humeur.

C'est donc une majorité de 160 voix que le gouvernement a obtenue. Cette majorité est-elle républicaine ? Voilà la question du jour.

Le président du Conseil a jugé que oui; le *Radical* prétend que non. Qui a raison ? A mon avis, ni M. Poincaré, ni l'organe officiel des radicaux-socialistes.

Et d'abord, de quel droit met-on en dehors de la « majorité » un certain nombre de députés parce qu'ils n'ont pas reçu du Bloc ou de la Loge l'estampille républicaine ? S'il est très honorable pour ces élus du suffrage universel d'être ainsi frappés d'ostracisme à cause de leurs opinions indépendantes et libérales, le fait de leur refuser un titre auquel ils peuvent très légitimement prétendre, est profondément injuste et sectaire.

Les électeurs des députés républicains libéraux, progressistes ou unifiés, sont des citoyens français tout comme les électeurs des députés radicaux ou radicaux-socialistes. Pourquoi les fait-on sortir, malgré eux, du grand parti républicain ? Il y a quelque chose d'insultant dans la situation que leur crée une classification arbitraire des partis.

On comprend que les habitants des mares stagnantes cherchent à exclure de la République tous ceux qui ne partagent pas leurs conceptions... alimentaires de la politique. Mais que des hommes à l'esprit infiniment plus large, que des modérés, des libéraux, tiennent compte de ces excommunications sans valeur quand ils sont au pouvoir, voilà qui surprend péniblement.

Je veux croire, malgré ses hésitations blessantes, que M. Poincaré a compris dans sa majorité de mardi les progressistes de l'Union républicaine et les socialistes.

En ce faisant, il est resté fidèle à ses engagements, à ses déclarations de ne faire la réforme électorale ni pour les républicains, ni contre eux, mais pour la justice.

Maurice Aubert.

Le Concours général agricole de Paris

LA JOURNÉE D'OUVERTURE

Paris, 19 juin. — Le concours général agricole, installé au Champ-de-Mars sur l'emplacement de l'ancienne galerie des Machines, a été ouvert ce matin. Cette première journée est entièrement consacrée à la réception des animaux. 1.492 inscriptions ont été enregistrées pour les espèces bovine, ovine et porcine, et 952 pour les espèces chevaline et asine.

Demain commenceront les opérations des jurys.

Samedi après-midi, le président de la République, accompagné de M. Pams, ministre de l'agriculture, visitera le concours agricole, qui sera clos dimanche soir, à cinq heures.

LES ROYALISTES PORTUGAIS

UNE TENTATIVE QUI ECHOUE

Bruges, 19 juin. — Il y a actuellement, à Zeebrugge, trois cents Portugais. La plupart sont logés à bord du navire, mais une cinquantaine d'entre eux, ceux qu'on croit être des officiers, logent dans les hôtels de Bruges et de Blankenberghe.

Des caisses de munitions et d'armes, destinées aux conspirateurs, continuent à arriver à Zeebrugge et sont saisies au fur et à mesure par les autorités belges.

Le commandant du navire suspect, d'après ses instructions, ne devait embarquer les armes et les munitions qu'en pleine mer où les caisses devaient lui être amenées par un remorqueur.

L'avertissement donné par le consul du Vénézuéla empêcha cette opération. On dit que le gouvernement belge expulsera tous les Portugais suspects. Les marins de l'équipage du navire, redoutant des difficultés avec la justice, ont quitté le bord.

LA CONQUÊTE DE L'AIR

LA TRAVERSÉE DE LA MANCHE

Hardelot-Place, 19 juin. — L'aviateur Hucks, accompagné de son passager, M. Barlow, est parti à trois heures 45 du matin, à destination de l'Angleterre.

Londres, 19 juin. — L'aviateur Hucks a atterri à Eastchurch, à 5 heures et est aussitôt reparti pour Hendon, où Hucks et son passager arrivèrent après un excellent voyage.

346 contre 197

LE GOUVERNEMENT A OBTENU UNE MAJORITÉ REPUBLICAINE DE TRENTE VOIX

De l'INTRANSIGEANT :

En ne tenant pas compte des « sauvages », c'est-à-dire des députés qui, comme M. Aristide Briand, M. André Lefèvre, M. Ernest Roche et quelques autres, ne sont inscrits à aucun groupe, la majorité républicaine, telle que la comprend le Gouvernement, se compose ainsi :

Groupe de la gauche radicale...	109
Groupe des radicaux-socialistes.	146
Gauche démocratique.....	73
Républicains socialistes.....	30
Socialistes unifiés.....	75
Union Républicaine.....	31
	464

La majorité absolue dans cette majorité est donc de 233 voix, soit la moitié plus une.

Or, dans ces groupes, le Gouvernement a eu hier avec lui :

Gauche radicale.....	42
Radicaux-socialistes	34
Gauche démocratique.....	38
Républicains socialistes.....	8
Socialistes unifiés.....	73
Union Républicaine.....	30
	225

Il a eu contre lui, dans ces mêmes groupes :

Radicaux-socialistes	98
Gauche radicale.....	54
Gauche démocratique.....	26
Républicains socialistes.....	17
	195

La majorité du Gouvernement est donc de 30 voix.

Il convient de noter que 35 députés se sont abstenus. 16, d'autre part, étaient absents par congé.

LE CRIME de VERSAILLES

CARON FERA OPPOSITION

Versailles, 19 juin. — Nous croyons, d'ores et déjà pouvoir dire que Caron ferait immédiatement opposition de la peine dont le frapperait le jury de Seine-et-Oise. Ce pourvoi serait basé sur ce fait que le rapport des médecins légistes ne serait, paraît-il, pas absolument affirmatif en ce qui concerne la responsabilité de l'assassin de Marie Delrieu.

L'AGITATION EN HONGRIE

UNE MENACE DU GOUVERNEMENT

Budapest, 19 juin. — Le gouvernement présenté à la Chambre des députés un projet de loi tendant à déclarer déchus de leur mandat et privés de l'éligibilité pour la période législative en cours, les députés expulsés par le président, qui viendront assister à une séance malgré leur expulsion et ne se conformeront pas à l'ordre qui leur sera donné de se retirer.

LA GUERRE ITALO-TURQUE

OFFRE DE MÉDIATION DU ROI DE MONTENEGRO

Francfort, 19 juin. — Le correspondant, à Constantinople, de la « Gazette de Francfort » apprend de bonne source que le roi Nicolas de Montenegro aurait fait offrir à la Porte il y a quelque temps, par l'entremise du ministre de Turquie, à Cettigne, ses bons offices pour une médiation dans le conflit italo-turque.

La Porte aurait remercié le souverain de son offre, tout en la déclinant.

L'ACCORD FRANCO-ALLEMAND

LA CONFÉRENCE DE BERNE

Berne, 19 juin. — Les travaux de la conférence franco-allemande de Berne relative à la délimitation de la frontière Congo-Cameroun avancent rapidement grâce à la bonne volonté et à la méthode des présidents des deux délégations, MM. de Lanken et Conty. On dit ici qu'ils seraient d'un commun accord pour terminer l'œuvre d'ensemble avant le 1er juillet.

L'Impôt sur le Revenu au Sénat

LES VALEURS ETRANGÈRES

Paris, 19 juin. — La commission sénatoriale de l'impôt sur le revenu a continué l'examen de l'avant-projet de M. Aimond.

La discussion s'est poursuivie sur le titre relatif aux valeurs mobilières. Elle a porté plus particulièrement sur la nationalisation des valeurs étrangères.

M. Aimond a préconisé le système des trustées qui fonctionne en Angleterre et en Hollande. Avec ce système, les titres étrangers qui seraient admis en France, seraient déposés dans des caisses responsables lesquelles délivreraient des certificats en l'échange des dits titres, ces certificats seuls circuleraient et il serait alors facile de frapper les valeurs étrangères du droit de 4 %. La commission, après un très long échange de vues entre MM. Ribot, Poirrier, Barbier et Aimond s'est montrée favorable en principe au système des trustées. Elle a décidé d'entendre M. Klotz et le directeur de l'enregistrement sur la question de savoir s'il serait possible de procéder au timbrage des coupons des valeurs nationalisées.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Une Séance Mouvementée à propos de la R.P.

A L'ASSAUT DU MINISTÈRE

UN PROJET DE RÉSOLUTION DE M. BRETON. — M. POINCARÉ DEMANDE UN ORDRE DU JOUR DE CONFIANCE. — INTERVENTION DE M. JAURÈS. — LA MOTION DE M. BRETON EST REPOUSSÉE PAR 345 VOIX CONTRE 179. — L'ORDRE DU JOUR DE CONFIANCE EST VOTÉ PAR 346 VOIX CONTRE 11. — NOUVELLE DÉFAITE DES ANTIPROPORTIONNALISTES —

Séance du mercredi 19 juin 1912

La séance est ouverte à 2 heures 30, sous la présidence de M. Deschanel.

La Réforme Electorale

La chambre poursuit la discussion de la réforme électorale. MM. Poincaré et Guisth'au sont au banc du gouvernement.

M. LE PRÉSIDENT fait connaître qu'il a reçu, de

M. BRETON

M. Breton, un projet de résolution invitant le gouvernement à poursuivre la réalisation de la réforme électorale, avec le concours de la majorité républicaine des deux Chambres.

La discussion immédiate est ordonnée.

Un projet de résolution de M. Breton

M. BRETON s'étonne que les 197 voix d'hier aient l'air d'être considérées, par le gouvernement que comme une infime partie de la majorité républicaine (Interruptions au centre et à l'extrême-gauche).

Au centre : Combien êtes-vous ?

M. BRETON. — A défaut du nombre, nous avons la qualité (Exclamations ironiques).

M. LAUCHE. — Vous êtes quatre pour dire cela. (Très bien, très bien).

M. BRETON. — Je n'accepte pas de leçon de vous. Si vous voulez, soumettons à un jury d'honneur, vos déclarations électorales, M. Lauche et les nôtres, et nous verrons qui les a mieux respectées.

L'orateur ajoute que s'il a quitté le parti socialiste, c'est qu'il n'a pas voulu se déshonorer en participant à des alliances avec la droite (Applaudissements prolongés à gauche, rire prolongés).

M. LAUCHE. — Vous en prenez à votre aise avec le parti socialiste : vous oubliez que vous auriez été battu dans le Cher, sans le concours de ce parti (Applaudissements à l'extrême-gauche).

M. BRETON. — J'ai été élu, pour la première fois, dans le Cher, non seulement avec les voix anarchistes, mais aussi avec les voix républicaines.

M. FERNAND BOUGÈRES. — Je vous signale, M. le Président, les intempérances de langage de M. Breton. Il n'est pas admissible que l'on parle de déshonneur, à propos d'alliance avec la droite.

M. DESCHANEL. — Il ne faut pas attacher de sens injurieux à cette expression.

M. BRETON. — Je persiste à reprocher, aux socialistes, leur alliance avec la droite. Ce n'est pas faire là, de la politique loyale (Bruit à l'extrême-gauche).

M. LAUCHE. — En 1906, j'avais 4.000 voix au premier tour; au 2e tour je me suis désisté en faveur d'un radical, alors que j'aurais pu passer les voix aux réactionnaires (Applaudissements à gauche). En 1910, j'avais 4.000 voix de plus que mon concurrent radical, et, au lieu de lui imposer le désistement, on a fait contre moi la coalition Chaveau-Hacquelin ; voilà les radicaux (Applaudissements à l'extrême-gauche).

M. BRETON revient enfin à son projet : celui de savoir si c'est vraiment par l'union des quatre groupes de gauche. Le président du conseil a déclaré, dit-il qu'il ferait appel à la majorité républicaine (Interruptions au centre).

M. MASSABUAU au président : Une telle discussion est interdite par le règlement, faites appliquer le règlement.

M. DESCHANEL. — La parole est à M. Breton.

M. BRETON. — M. Jaurès a trouvé ridicule hier qu'on veuille faire une distinction entre la majorité numérique de la Chambre et sa majorité républicaine. Cependant il était d'un autre avis autrefois. (Applaudissements à gauche.) M. Poincaré, sur la question des moyens de gouvernement, s'est montré plus hoéral que ses prédécesseurs, qui, depuis Méline, se sont tous refusés à gouverner sans la majorité républicaine et encore moins contre elle. Nous demandons à nos collègues de gauche de se prononcer nettement si, à leur avis, la réforme doit être faite avec ou contre la majorité républicaine. (Applaudissements à gauche.)

REPLIQUE DE M. POINCARÉ

M. POINCARÉ répond de sa place :

M. POINCARÉ. — Le gouvernement s'est rendu à l'invitation de M. Breton avant de l'avoir reçue. Il estime qu'elle arrive bien tard. Si elle a pour objet d'agrandir davantage encore la majorité républicaine, il l'accepte bien volontiers. (Vifs applaudissements au centre et à l'extrême gauche).

M. BRETON. — Que le président du conseil nous donne alors la définition exacte du mot majorité républicaine. (Applaudissements à gauche; hilarité ailleurs).

M. POINCARÉ. — Si M. Breton se charge de démontrer qu'hier le gouvernement n'a pas obtenu la majorité républicaine et si le gouvernement ne se trouve pas d'accord avec lui, je demanderai à la Chambre de le dire par un ordre du jour. (Vifs applaudissements).

M. BRETON REVIENT A LA CHARGE

M. BRETON remonte à la tribune. Les interruptions pleuvent de tous côtés. MM. BENOIST et BRETON se prennent à partie. La Commission prend fait et cause pour M. Benoist et fait entrer les pupitres en danse. M. BRETON peut enfin se faire entendre après une intervention du PRÉSIDENT...

M. BRETON. — Le président du conseil a fait rentrer dans sa majorité non seulement les socialistes, mais encore le groupe du centre. Or, jusqu'ici, on n'entendait par majorité républicaine que les quatre groupes de gauche.

M. DE LA PORTE. — Alors, il y a un an, vous ne faisiez pas partie de la majorité, vous ? (Très bien ! très bien !)

M. BRETON. — Si, puisque je votais le budget.

L'orateur rappelle en quelques mots les circonstances de la démission de M. Briand.

M. BRETON. — Estce qu'elles ne se représentent pas aujourd'hui et M. Poincaré n'a-t-il pas oublié certaines parties de son discours de Bar-le-Duc, relatives à ce qu'il appelait les majorités occasionnelles ? Croit-il qu'il a groupé, hier, autre chose qu'une majorité d'occasion ? M. Poincaré a refusé hier le projet que nous lui apportions. Autant il eut trouvé en nous des alliés, autant il trouvera en nous, désormais, des adversaires irréductibles. Vous avez voulu nous imposer la R. P. et vous nous avez dit : Vous avez à choisir entre la réforme et le ministère. Mon choix est fait. (Applaudissements à gauche; bruit prolongé).

M. POINCARÉ. — La motion de M. Breton

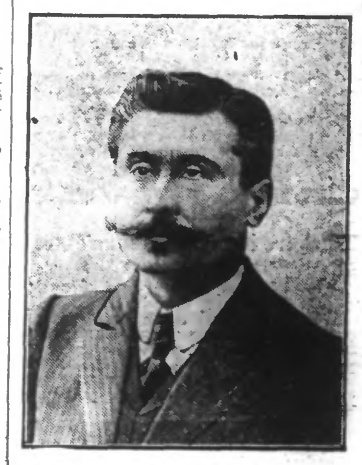

M. LAUCHE

se présente avec un caractère d'interpellation sur la politique générale qui ne permet pas au gouvernement de l'accepter sous cette forme. Il ne peut accepter qu'un ordre du jour de confiance. (Vifs applaudissements).

M. BRETON. — Je constate que le président du conseil n'a pas osé se prononcer sur la question que je lui ai posée. (Bruit prolongé).

M. POINCARÉ. — Le gouvernement a la conviction d'avoir obtenu, hier, une majorité républicaine et il ne désespère pas de la voir s'élargir encore. (Vifs applaudissements; bruit à gauche).

M. AUGAGNEUR A LA RESCOUSSE

M. AUGAGNEUR — Il est indéniable que le gouvernement n'a pas obtenu, hier, la majorité républicaine et ce que les groupes de gauche ne peuvent pas admettre, c'est que sournoisement les progressistes et conservateurs se glissent dans la majorité, à la faveur de l'équivoque électorale. (Applaudissements à gauche). Je demande donc au gouvernement de nous dire nettement s'il entend élargir sa majorité à droite. (Applaudissements à gauche).

M. MORIN. — Nous ne contestons pas, certes, l'épithète républicaine ou socialiste, du moins, pour le quart d'heure. (Exclamations ironiques).

M. LAUCHE. — Parlez nous donc du comité Mascuraud !

M. MORIN. — Mais nous avons le droit de demander à un gouvernement républicain s'il a bien l'intention de s'appuyer sur une majorité républicaine. (Bruit prolongé au centre). Jusqu'ici, les socialistes, qui ne votent pas le budget, étaient exclus de la majorité. Je veux bien les y admettre, mais qu'elle est l'opinion du gouvernement ? D'autre part, le gouvernement peut-il admettre dans sa majorité ceux qui n'ont pas voté les lois laïques ! (Vives protestations et